



Electricité: les consommateurs devraient aussi participer à la réserve hivernale

Les ventes aux enchères visant à stimuler les économies d'électricité peuvent constituer un complément utile à la réserve hivernale si elles sont correctement conçues. Les entreprises à forte consommation d'énergie sont le groupe cible prédestiné pour de telles opérations. Mais il faut aussi être conscient des limites de cette approche.

Depuis qu'il apparaît que l'énergie pourrait se faire rare cet hiver et l'hiver prochain, les idées fleurissent pour faire face à une éventuelle situation d'urgence. Une idée qui circule depuis longtemps est celle d'incitations financières pour inciter à économiser l'électricité.

Sur le papier, le concept est simple : la Confédération verserait une indemnité aux consommateurs (par exemple aux gros consommateurs industriels) pour qu'ils réduisent leur demande dans les situations critiques et évitent ainsi un contingentement ou des coupures d'alimentation. Jusque-là, tout va bien. Mais si l'on y regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit rapidement que le diable se cache dans les détails de la mise en œuvre.

Un système d'enchères relatif à des économies d'électricité est confronté à trois problèmes fondamentaux :

1. **Coûts pour l'État** : pour que les consommateurs réduisent leur demande, leurs coûts d'opportunité doivent être couverts. Cela signifie que le

renoncement d'une entreprise à la production doit être globalement plus avantageux que de continuer à produire lorsque les prix de l'énergie sont élevés et l'approvisionnement incertain. Ce "prix de la flexibilité" pourrait être élevé, en particulier si la vente aux enchères a lieu à court terme dans une situation de pénurie aiguë - c'est ce que suggère une analyse récente du modèle.

2. **Effets d'aubaine** : Pour que les ventes aux enchères restent avantageuses et efficaces, l'État voudra indemniser les réductions de charge qui peuvent être réalisées au coût le plus bas par kilowattheure. Cela concernerait, par exemple, des entreprises dont la production est flexible, dont les processus permettent d'économiser de l'énergie assez facilement. Dans ce cas, l'État enfoncerait des portes ouvertes et paierait pour des économies qui seraient de toute façon réalisées volontairement en raison des prix élevés de l'énergie et de l'incertitude de l'approvisionnement. Après tout, les entreprises ne visent pas à gaspiller de l'énergie et réagissent aux signaux de prix du marché.
3. **Coûts de transaction** : une vente aux enchères est en principe une forme simple et pragmatique de fixation des prix, car elle désamorce les asymétries d'information. En d'autres termes, il est pratiquement impossible de tricher. Néanmoins, la mise en place d'un système d'enchères nécessite du temps et des ressources que l'on n'a probablement pas en cas de pénurie aiguë. Pour pouvoir agir rapidement en cas d'urgence, il faudrait garder une réserve, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires.

Néanmoins, les ventes aux enchères peuvent être organisées de manière à éviter ces problèmes : Le budget fédéral, déjà mis à rude épreuve, ne peut pas financer un système d'enchères d'économies d'électricité. En revanche, un financement temporaire à court terme par le biais des taxes de réseau existantes pourrait être envisagé, comme c'est le cas pour la réserve hydraulique nouvellement constituée. Les délestages seraient en fin de compte une contribution à la stabilité du système, ce qui est également dans l'intérêt des exploitants de réseau.

Les effets d'aubaine peuvent être réduits en maintenant le groupe cible aussi uniforme que possible. En d'autres termes, seules les entreprises industrielles à forte consommation d'énergie devraient être envisagées pour un tel mécanisme. Celles-ci disposent de conditions relativement similaires (consommation importante et concentrée, flexibilité similaire). Ce serait la solution la plus efficace, car elle permettrait de réduire à court terme une demande relativement importante avec peu de délestages. L'industrie prendrait ainsi les devants, ce qui éviterait des mesures radicales telles que le contingentement et les coupures de réseau. Enfin, un effet secondaire agréable de cette approche serait qu'une vente aux enchères aussi limitée permettrait également de maîtriser les coûts de transaction.

LES ENCHÈRES PEUVENT ÊTRE UTILES

Enfin, il ne faut pas perdre de vue d'autres aspects d'un mécanisme d'enchères. En temps normal, l'État n'a pas besoin de fournir des incitations supplémentaires pour déclencher des mesures d'efficacité ou réduire la demande. Les signaux de prix du marché sont suffisamment incitatifs. En revanche, ils peuvent être utiles lorsque la stabilité du système est menacée et qu'une réaction à court terme est

nécessaire. Les enchères visant à stimuler des économies sont un moyen complémentaire aux autres mécanismes de constitution de réserves, comme la réserve hydroélectrique ou les turbines à gaz acquises par la Confédération. Ces mesures permettent d'éviter les contingentements, voire les coupures de réseau. Si, malgré ces mesures, un contingentement s'avère nécessaire, le commerce des contingents reste une garantie de dernier recours indispensable.

A moyen et long terme, l'orientation reste claire : il faut davantage de production d'électricité et un approvisionnement énergétique sûr pour éviter les situations d'urgence. Pour pouvoir ensuite rendre la demande vraiment intelligente, ce ne sont pas des enchères étatiques qui sont nécessaires, mais l'ouverture complète du marché de l'électricité et un foisonnement d'investissement et d'innovation.